



Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN, sur les rythmes scolaires, se réunit après la grève et les manifestations du 5 décembre pour la suspension de la réforme des rythmes scolaires, le retrait du décret Peillon la mettant en place et la territorialisation de l'école qui découle de la loi de refondation. Elles confirment et prolongent l'immense mobilisation du 14 novembre faisant suite à une année de mobilisation des personnels enseignants et territoriaux des écoles. Des délégations d'enseignants du second degré, étaient présentes et ont exprimé le refus des projets modifiant les statuts des personnels du second degré, modifiant leurs obligations de service et remettant en cause notamment les décrets de 1950.

Les 2 et 4 décembre, les professeurs de classes préparatoires ont fait grève et manifesté pour rejeter la remise en cause de leurs garanties statutaires et de leur traitement annoncés par le projet du ministre. Ce 9 décembre, ils sont en grève avec leurs organisations syndicales, FO, SNES, SNALC, avec leurs associations, pour en exiger le retrait.

Le 12 décembre prochain, à l'appel de leurs syndicats (FO, CGT, FSU, UNSA, Solidaires), les personnels de l'Enseignement supérieur seront en grève contre l'austérité appliquée à l'Université par la loi Fioraso et les décisions des présidents d'universités la mettant en œuvre.

Monsieur le Directeur académique,

Chaque enseignant, chaque personnel territorial enregistre que les nouveaux rythmes scolaires augmentent sa charge de travail et en dégrade les conditions. Sur le terrain, on observe des temps perdus multipliés, des réunions surajoutées, des déplacements augmentés, des temps de préparation de plus en plus entrecoupés, une présence dans les écoles toujours plus importante, une prise en charge racornie pour les soins et l'enseignement adapté aux élèves en difficulté. Les durées de vie en collectivité sont augmentées pour tous, pouvant atteindre 47 heures pour certains enfants. Ce qui fatigue les enfants, ce n'est pas la classe, ce ne sont pas les apprentissages, ce sont les conditions d'existence que doivent supporter enfants et personnels travaillant dans les établissements scolaires surchargés, trop exiguës, sans l'encadrement suffisant. Ceci est vrai, y compris à Toulouse, où des commentateurs dits avisés prétendaient que rien ne changeait. Je rappelle qu'il faudrait créer 387 postes dans le 1er degré en Haute-Garonne pour revenir au taux d'encadrement de 2008 et que le gouvernement a dégradé les normes d'encadrement par animateur de 4 enfants. En quoi allonger les temps collectifs et réduire les moyens humains qualifiés pourrait-il améliorer les apprentissages ?

Monsieur le Directeur académique,

L'ensemble des personnels rejette les mesures du ministre, tout comme l'ensemble des personnels rejettent ses propos provocateurs opposant les catégories les unes aux autres, opposant les professeurs les uns aux autres, sur la question des revenus entre autres ; sur ce point, FO tient à souligner que ce qui est anormal ce n'est pas le niveau de rémunération des enseignants des classes préparatoires, mais

bien la paupérisation croissante des enseignants eu égard à leur investissement professionnel et leur niveau de qualification. Leur salaire moyen ne dépasse pas 2200 euros, le début de carrière se situe à 1650 euros avec une baisse constatée des salaires, conséquence de la hausse des cotisations et de leur blocage pour la 5^{ème} année.

Monsieur le Directeur académique,

Les personnels veulent être entendus. Ils défendent leurs statuts, ils défendent leur conditions de travail, ils défendent leurs salaires, ils défendent le service public républicain. Ils n'acceptent plus les fins de non-recevoir, ils n'acceptent plus le refus de négociation opposé par le ministre, ils n'acceptent plus que leur expertise soit rejetée. Le Ministre en ne répondant pas aux revendications prend seul la responsabilité d'un conflit d'ensemble l'opposant à toutes les catégories de personnels qui refusent sa loi de refondation.

En réalité, loin de l'intérêt des enfants, Monsieur Peillon organise une politique de recul social liée aux mesures d'austérité décidées par le gouvernement ; il s'agit de territorialiser l'École, de la régionaliser, de transférer aux collectivités territoriales, une partie de la responsabilité de l'Etat en matière d'Education nationale au mépris des garanties statutaires des personnels, au mépris de leurs conditions de travail, au mépris de l'égalité du droit à l'instruction pour tous les élèves du pays quelle que soit la commune ou la région dans laquelle vivent leurs parents.

Pour FO, en tout état de cause, la seule issue au conflit qui se poursuit et s'étend, c'est l'ouverture immédiate de négociations et que soient suspendus tous les aspects de la politique du Ministre qui met l'école et ses personnels dans une tension permanente et dans l'incapacité de répondre à leurs missions.

Enfin ce 9 décembre 2013, je ne finirai pas mon intervention sans rappeler que le 9 décembre 1905, voilà 108 ans, le président Émile Loubet promulguait la loi dite de séparation des Églises et de l'Etat.

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes ».

Aboutissement d'un combat des laïques et des lumières, cette loi a fait rentrer la république dans la modernité laïque. Cependant elle n'a cessé d'être écornée : les lois Marie-Barangé, Debré, Guerneur, les accords Lang-Cloupet, la loi Carle, particulièrement coûteuses ont financé l'enseignement privé confessionnel à hauteur de 8,5 milliards en 2012, l'équivalent de 180 000 postes. Ce sont autant de remises en cause de l'École de la République.

La FNEC FP FO rappelle que la position traditionnelle des laïques se retrouve dans le slogan *« fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée »*, conformément au serment de Vincennes le 19 juin 1960 par lequel près de 11 millions de pétitionnaires faisaient le serment solennel *« de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à la loi Debré contraire à l'évolution historique de la Nation ; de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse. »*

Monsieur le Directeur académique,

M. le Ministre de l'Éducation Nationale a initié sa « charte de la laïcité » et vous avez invité les collègues à instaurer, ce 9 décembre, « la journée nationale de la laïcité ».

Pour la FNEC FP FO, il est tout à fait regrettable que le ministre n'ait pas jugé utile de faire figurer une référence à cette loi dans la Charte de la Laïcité, ce qui laisse entrevoir une conception quelque peu réductrice des responsabilités de chacun, et en particulier de celles de l'État.

La FNEC-FP FO regrettent que le ministre lui-même ne fasse pas appliquer la loi de 1905 et ne remette pas en cause les attaques à la laïcité initiées par les lois Debré-Guerneur

la FNEC-FP FO, constate aussi que la mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial contenu dans la loi

de refondation et dans le décret relatif à la modification des rythmes scolaires, ouvre la voie à l'introduction dans l'École de la République, de multiples associations et fondations au caractère laïque très discutables, mais néanmoins financées par les collectivités territoriales. Il en est ainsi pour l'association diocésaine «*Jeunesse de Saint Vincent de Paul* » pour laquelle le conseil municipal de Paris a attribué une subvention de 13 400€ pour sa participation au PEDT.

De même, la FNEC-FP FO rejette les accords de partenariat du ministre avec les groupes commerciaux et industriels, Total ou Nestlé par exemple, pour tenter de financer ses réformes.

Pour FO et les collègues, la laïcité c'est tous les jours.

Pour conclure, que ce soit sur la refondation de l'école, sur les rythmes scolaires ou même sur la laïcité, M. le Ministre devrait réaliser que pour mettre un terme de façon durable et sérieuse au différend qui l'oppose aux personnels, il serait bien avisé d'inverser la tendance et de répondre enfin à leurs demandes. La revendication est le moteur du progrès, le recul social son antipode.